



Obligation d'instruction de dossier ads

Par Silent955

Bonjour,

Je suis chargé d'accueil au sein du service urbanisme de la commune et je souhaiterais savoir si mon employeur a le droit de m'obliger à instruire des certificats d'urbanisme alors que cela relève du poste d'instructeur des sols qui ne souhaite plus les faire ? Je suis chargé d'accueil et non instructeur des sols et ils veulent m'obliger à les instruire sans évolution aucune au niveau salaire ni au niveau du grade. Ont-ils le droit de m'obliger à effectuer les missions qui incombent à un instructeur des sols juste en modifiant la fiche de poste (sans m'en avoir informé) ? Merci par avance pour vos lumières quant à mon problème et bonne journée à toutes et tous.